

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.



PRIX DES ANNONCES :

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

CALENDRIER

Jeudi 6. EPIPHANIE.

V. 7. S. Laurent J. L. 10. S. Hygin, p.
S. 8. Lucien. M. 11. S. Théodore.
D. 9. S. Pierre. P.Q. M. 12. S. Arcade, m.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

payable d'avance.

UN AN. 15 fr.
SIX MOIS. 8
TROIS MOIS. 4
UN NUMÉRO. 0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ portant modification au tableau des patentées annexé à l'arrêté du 3 novembre 1860.

Saint-Pierre, le 31 décembre 1869.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu le tableau des classes de patentables annexé à l'arrêté du 3 novembre 1860.

Considérant que le droit imposé aux revenus à la 8^e classe dudit tableau n'est pas en rapport avec l'importance de leur commerce quand les vins et les boissons alcooliques y sont compris;

Vu l'article 44 de l'ordonnance du 18 septembre 1844 et le décret du 30 janvier 1867;

Sur le rapport de l'ordonnateur;

Le Conseil d'administration entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS :

Article 1^{er}. La patente de revendeur comprise à la huitième classe du tableau annexé à l'arrêté du 3 novembre 1860, ne comporte pas la vente du vin et des boissons alcooliques.

Art. 2. Les revendeurs qui voudront se livrer au commerce du vin et des boissons alcooliques seront portés dans la septième classe du tableau précité.

Art. 3. En cas de contravention aux dispositions du présent arrêté, il sera fait application de l'article 5 de l'arrêté précité du 3 novembre 1860.

Art. 4. L'ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera, enregistré inséré à la Feuille et au Bulletin officiel, et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 31 décembre 1869.

V. CRENN.

Par le Commandant:
L'ordonnateur,
A. LE CLOS.

ARRÊTÉ autorisant l'ouverture d'un crédit de 26,203 fr. 04 c. au compte du chapitre 2, matériel, service local exercice 1869.

Saint-Pierre, le 31 décembre 1869.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Attendu que l'administration locale n'a pas de crédits suffisants pour faire face à la régularisation de dépenses faites en France pour le compte de la colonie au titre de l'exercice 1869.

Vu les articles 45, 97 et 99 du décret du 26 septembre 1855 sur le régime financier des colonies;

Sur la proposition d'ordonnateur;

Le Conseil d'administration entendu;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS :

Article 1^{er}. Un crédit de la somme de 26,203 fr. 04 est ouvert au budget du service local chapitre 2, matériel pour être affecté à la liquidation des dépenses de l'exercice 1869.

Art. 2. Il sera pourvu à la réalisation de ce crédit sur les voies et moyens de cet exercice.

Art. 3. L'ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera, notifié au Trésorier-payeur et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 31 décembre 1869.

V. CRENN.

Par le Commandant:
L'ordonnateur,
A. LE CLOS.

En vertu d'une décision du Commandant en date du 31 décembre 1869, l'exploitation du Layoir et des Bains publics sera désormais assurée par voie d'entreprise.

Par décision du Commandant en date du 31 décembre 1869, un quart de bourse au pensionnat des dames de Saint-Joseph de Cluny, à Saint-Pierre, a été accordé à M^{me} Guibebu Marie, Pommier Marguerite, Mailly Eu-gracie.

Par décision du Commandant de la colonie en date du 31 décembre 1869, le sieur Guibert Joseph a été nommé préposé des douanes à Saint-Pierre, à compter du 1^{er} janvier 1870.

Par décision du Commandant de la colonie prise dans la séance du Conseil d'administration du 31 décembre 1869, il a été accordé à la famille Folquet, dans le cimetière de la ville :

FEUILLETON SCIENTIFIQUE

PLURALITÉ DES MONDES

Lorsqu'un simple mortel rencontre un astronome, il n'hésite jamais entre plusieurs questions à lui poser; la demande est invariablement stéréotypée: Croyez-vous, se hâte-t-il de dire, que réellement les astres qui nous entourent soient habités comme la terre?

L'homme de science le plus modeste est journallement soumis à la même épreuve. Il faut bien en conclure qu'aujourd'hui même, comme du temps de Fontenelle, le problème de l'habitabilité des planètes est un objet de préoccupation générale.

Il semble que l'on souhaite d'apprendre que nous ne vivons pas seuls dans l'immense étendue, et l'on accepte avec une satisfaction visible toutes les preuves qui peuvent militer en faveur de la pluralité des mondes. Nous sommes tous et comme malgré nous sous l'influence de cette douce et mystérieuse lumière que les étoiles nous envoient à travers l'espace, et qui semble nous rappeler sans cesse que là-bas, dans le bleu du ciel, d'autres êtres vivent et pensent comme nous.

Ce petit rayon qui scintille au milieu des ténèbres n'a-t-il pas été témoin des splendeurs d'un autre monde? C'est le seul trait d'union qui nous relie aux univers lointains; que ne peut-il nous révéler son secret et faire tomber une à une toutes nos incertitudes! La lumière, messager fidèle qui court de monde en monde, nous a déjà appris beaucoup sur la constitution des astres, et il n'est pas doux qu'elle ne nous renseigne complètement, lorsque nous serons parvenus à bien comprendre ses confidences. La lumière n'est que le résultat sur le nerf optique d'un mouvement vibratoire qui se transmet à travers l'espace; chaque substance envoie ses vibrations spéciales, comme chaque note transmet des ondes sonores. Des vibrations transmises, on peut remonter à la matière productive, et ainsi chaque nature de lumière devient en quelque sorte la signature même de chaque substance. Le physicien peut donc, avec un peu d'habitude, dire de son laboratoire, en examinant la lumière émanée d'un astre, Voici la signature de telles ou telles matières, cet astre renferme telles ou telles substances que nous avons sur Terre.

Ce joli rayon, qui vient nous éclairer après son long voyage, est, en définitive, un véritable messager capable de nous renseigner sur la composition des astres, sur la véritable constitution des mondes.

Vu en masse, il ne fait que d'éclairer; examiné, analysé dans son essence, il parle, il dit nettement d'où il émane, quelle source l'a engendré. C'est à la physique moderne que nous devons déjà d'avoir découvert cette merveilleuse propriété des rayons de lumière. Si Fontenelle avait pu savoir comme nous que la lumière parlait!

Aujourd'hui nous n'en sommes encore qu'à savoir quelle est la source lumineuse qui nous a transmis le rayon; nous pouvons très-bien reconnaître, à des centaines de millions de lieues de distance, que telle lumière nous a été envoyée par du fer, du cuivre, du zinc, du chrome, du magnésium, etc... Mais rien ne dit qu'un jour, qui n'est peut-être pas loin, la physique étendra encore le champ de ses investigations.

A l'aide de l'analyse spectrale, nous parvenons à reconnaître dans le soleil la présence d'un grand nombre des substances terrestres; dans les comètes, dans les planètes, nous retrouvons du charbon, de l'eau, des métaux, des gaz comme ceux qui nous entourent, et qui témoignent sans cesse des analyses de



PARTIE NON OFFICIELLE

1^o la concession perpétuelle du terrain où sont actuellement déposés les restes mortels de M. Folquet père ;

2^o la concession trentenaire du terrain où doivent être déposés, après exhumation, les restes mortels de membres de ladite famille actuellement inhumés dans l'ancien cimetière.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE L'ETAT.

Clôture de l'exercice 1869.

La clôture de l'exercice 1869 aura lieu, dans la colonie, aux époques ci-après de l'année 1870 :

SERVICE MARINE.

Le 20 février, pour le dépôt et la liquidation des pièces ;

Le 28 suivant pour le paiement.

SERVICE COLONIAL.

Le 20 mars, pour la liquidation et l'ordonnancement ;

Le 31 suivant pour le paiement.

Ainsi toute créance de l'Etat dont les titres n'auront pas été présentés aux détails administratifs, pour qu'elle soit liquidée et ordonnancée le 20 février ou le 20 mars, ou qui ayant été liquidée et ordonnancée n'aurait pas été présentée au Trésor pour être payée, le 28 février ou le 31 mars, suivant qu'elle appartiendra au service *marine* ou au service *colonial*, tombera dans les créances dites d'exercices clos lesquelles ne peuvent être acquittées dans la colonie qu'après avoir été ordonnancées directement par le ministre.

AVIS D'ADJUDICATION.

Le 15 janvier prochain, à une heure de l'après-midi, il sera procédé en séance publique dans le cabinet et par les soins de l'ordonnateur, assisté du Commissaire aux travaux, en présence du Contrôleur colonial, à l'adjudication sur soumissions cachetées de l'entreprise de l'éclairage de la ville de Saint-Pierre pendant trois années.

Le cahier des charges de cette entreprise est déposé au détail des Approvisionnements et travaux où l'on pourra en prendre connaissance aux heures ordinaires d'ouverture des bureaux.

la matière dans toute les régions de l'étendue. Est-ce tout? Pourquoi refuser de croire que l'horizon ne s'élargira pas, et que le petit rayon lumineux, vibration d'un autre monde, ne viendra pas nous raconter dans tous ses détails l'histoire des planètes qui tacent dans l'espace leurs orbites harmoniques?

Il faudra apprendre à lire les vibration lumineuses dans toutes leurs délicates ondulations. Il y a dix ans à peine, nous ne savions voir qu'un faisceau brillant dans la lumière émanée d'un astre; maintenant, nous l'analysons, grossièrement encore, mais assez toutefois pour que se principaux éléments isolés nous donnent déjà des renseignements importants. Nous finirons bien par l'analyser assez complètement pour retrouver sur terre les objets principaux à contours arrêtés qu'elle aura éclairé dans les mondes voisins.

Ces quelques détails suffisent pour montrer que le problème de la pluralité des mondes n'est pas resté stationnaire depuis Fontenelle, et qu'il pourra trouver sa solution dans un avenir plus ou moins prochain.

Nous sommes déjà sortis de la période des spéculations philosophiques, et tout porte à espérer que la question entrera bientôt dans le domaine de la science.

A partir du 1^{er} janvier 1870, le sieur Irassoquia a été chargé d'exploiter, à l'entreprise, le Lavoir et les Bains publics de Saint-Pierre.

Un effet de neige.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

La scène se passe en hiver, à Saint-Pétersbourg.

Un jour je me décidai à faire mes courses en me promenant. Je m'armai de pied en cap contre les hostilités du froid; je m'enveloppai d'une grande redingote d'astrakan, je m'enfonçai un bonnet fourré sur les oreilles, je roulai autour de mon cou une cravate de cachemire, et je m'aventurai dans la rue, n'ayant de toute ma personne que le bout du nez à l'air.

D'abord tout alla à merveille; je m'étonnai même du peu d'impression que me causait le froid, et je riais tout bas de tous les contes que j'en avais entendu faire; j'étais, au reste, enchanté que le hasard m'eût donné cette occasion pour m'acclimater. Néanmoins, comme les deux premiers écoliers chez lesquels je m'étonnai, n'étaient point chez eux, je commençais à trouver que le hasard faisait trop bien les choses, lorsque je crus remarquer que ceux que je croisais me regardaient avec une certaine inquiétude, mais cependant sans me rien dire. Bientôt un monsieur, plus causeur, à ce qu'il paraît, que les autres, me dit en passant: *Nos!* Comme je ne savais pas un mot de russe, je crus que ce n'était pas la peine de m'arrêter pour un monosyllable, et je continuai mon chemin. Au coin de la rue des Pois, je rencontrais un iostihik qui passait ventre à terre en conduisant son traîneau; mais, si rapide que fût sa course, il se crut obligé de me parler à son tour, et me cria: *Nos! nos!* Enfin, en arrivant sur la place de l'Amirauté, je me trouvai en face d'un mougick qui ne me cria rien du tout, mais qui, ramassant une poignée de neige, se jeta sur moi, et avant que j'eusse pu me débarrasser de tout mon attirail, se mit à me débouiller la figure, à me frotter particulièrement le nez de toute sa force. Je trouvai la plaisanterie assez méliore, surtout par le temps qu'il faisait, et tirant un de mes bras d'une de mes poches, je lui allongeai un coup de poing qui l'envoya rouler à dix pas. Malheureusement ou heureusement pour moi, deux paysans passaient en ce moment qui, après m'avoir regardé un instant, se jetèrent sur moi, et, malgré ma défense, me maintinrent le bras, tandis que mon enraged mougick rânaissait

une autre poignée de neige, et, comme s'il ne voulait pas en avoir le démenti, se précipitait de nouveau sur moi. Cette fois, profitant de l'impossibilité où j'étais de me défendre, il se mit à recommencer ses fictions. Mais, si j'avais les bras pris, j'avais la langue libre; croyant que j'étais la victime de quelque méprise ou de quelque guet-apens, j'appelai de toute ma force au secours. Un officier accourut et me demanda en français à qui j'en avais.

« Comment, monsieur! » m'écriai-je en faisant un dernier effort et en me débarrassant de mes trois hommes, qui, de l'air le plus tranquille du monde, se remirent à continuer leur chemin. L'un vers la perspective, et les deux autres du côté du quai anglais. « Vous ne voyez donc pas ce que ces drôles me faisaient? — Que vous faisaient-ils donc — Mais ils me frottaient la figure avec de la neige. Est-ce que vous trouveriez cela une plaisanterie de bon goût, par hasard, avec le temps qu'il fait? Mais, monsieur, ils vous rendaient un énorme service, me répondit mon interlocuteur en me regardant comme nous disons, nous autres Français, dans le blanc des yeux. — Comment cela? — Sans doute, vous avez le nez gelé. — Miséricorde! m'écriai-je en portant la main à la partie menacée. — Monsieur, dit un passant en s'adressant à l'interlocuteur, monsieur l'officier, je vous préviens que votrenez gèle. — Merci, monsieur, » dit l'officier, comme si on l'eût prévenu de la chose la plus naturelle du monde.

En se baissant, il ramassa une poignée de neige et se rendit à lui-même le service que m'avait rendu le pauvre mougick que j'avais si brutalement récompensé de son obligeance.

« C'est-à-dire alors, monsieur, que, sans cet homme... — Vous n'auriez plus de nez, continua l'officier en se frottant le sien.

« Alors, monsieur, permettez... »

Et je me mis à courir après mon mougick, qui, croyant que je voulais achever de l'assommer, se mit à courir de son côté, de sorte que, comme la crainte est naturellement plus agile que la reconnaissance, je ne l'eusse probablement jamais rattrapé si quelques personnes, en le voyant fuir et en me voyant le poursuivre, ne l'eussent pris pour un voleur et ne lui eussent barré le chemin.

Loquacité j'arrivai, je le trouvai parlant avec une grande volubilité afin de faire comprendre qu'il n'était coupable que de trop de philantropie; dix roublés que je lui donnai expliquèrent la chose. Le mougick me baissa les mains, et un des assistants, qui parlait français, m'invita à faire désormais plus d'attention à mon nez. L'invitation était inutile;

digables, ni vaisseaux cuirassés, etc.

Et ainsi, grâce à ces déductions rigoureuses empruntées d'une philosophie sévère, on a laissé la question juste au point où elle était autrefois. Le profond badinage de Fontenelle est resté jeune et vivace. Et presque tout le monde se contente encore des raisons qui jadis convainquirent la marquise.

« Toute philosophie n'est fondée que sur deux choses, disait Fontenelle: sur ce que l'on a l'esprit curieux et les yeux mauvais; car si vous aviez les yeux meilleurs que vous ne les avez, vous verriez bien si les étoiles sont des soleils qui éclairent autant de mondes ou si elles n'en sont pas; et d'un autre côté, si vous étiez moins curieuse, vous ne vous soucieriez pas de le savoir, ce qui reviendrait au même. Mais on veut savoir plus qu'on ne voit: c'est la difficile. »

On voyait moins que maintenant du temps de Mme la marquise; le progrès nous a fait la vue plus longue, il a grandi notre horizon; il semble donc que sans être en mesure de rien affirmer on puisse du moins jeter quelques éclaircissements sur le vieux problème de l'habitabilité des astres. Nous essaisons.

HENRI DE PARVILLE.
(La suite au prochain numéro.)

pendant le reste de ma course, je ne le perdis pas de vue.

Le Diamant.

Qui de nous n'a contemplé d'un œil d'envie ce petit corps étincelant qui offre à nos regards les belles couleurs de l'arc-en-ciel? Qui d'entre vous, chères lectrices, n'a pas désiré voir briller sur elle ce précieux ornement, comme l'étoile d'or au front de l'ange? Quelques grammes de cette substance suffisent pour rendre heureuses bien des familles que la misère condamne à des souffrances continues. Quel est donc ce corps extraordinaire dont la valeur est de beaucoup supérieure à celle des métaux les plus précieux? Ce n'est que du charbon. Oui, mesdames, ce diamant dont vous vous parez, et qui a tant de prix à vos yeux, n'est autre chose que ce charbon auquel vous vous gardez bien de toucher, de peur de salir votre blanche main. La différence d'aspect ne provient que d'un arrangement différent des molécules; je vais essayer de vous le faire comprendre: imaginez un régiment dont les hommes aient tous la même position, cette masse d'hommes présentera un certain aspect; que tous les soldats fassent un demi-tour sur eux-mêmes, l'aspect changera immédiatement et cependant ni le régiment, ni les soldats n'ont changé. Eh bien! le régiment c'est le charbon et les soldats sont les molécules. Pardonnez-moi, aimable lectrice, si j'ai ainsi dépoétisé à vos yeux ce corps que vous croyiez peut-être sorti du creuset de quelque fée. Que voulz-vous? la science est impitoyable.

La nature du diamant fut découverte en 1814, par Dwy, chimiste anglais, mort à Genève, il y a juste 40 ans; les faits suivant la révèlent suffisamment; le résultat de la combustion des diamants et de l'acide carbonique. Si on enferme un diamant dans du fer et qu'on chauffe fortement le diamant disparaît et il reste de l'acier; or l'acier est une combinaison de fer et de charbon.

Newton l'appelait un corps onctueux coagulé. C'est le plus dur de tous les corps, il pèse trois fois et demie plus que l'eau; si on le soumet à une très-forte chaleur il se change en coke; c'est ainsi, d'après M. Jacquelein, qu'ont pu se produire certains diamants appelés diamant savoyards.

Le diamant est connu de toute antiquité, mais on ne sait le tailler qu'à partir du quinzième siècle; cette invention est due à Louis de Berguen, de Bruges (Flandre occidentale); il trouva qu'on pouvait l'user par sa propre poussière; pour le tailler, on le frotte sur des meules d'acier recouvertes d'égris (poudre de diamant), qu'on fait tourner avec une extrême rapidité. Cette industrie se pratique sur une grande échelle à Amsterdam.

Le diamant se vend au karat, qui vaut 205 milligrammes et demi; c'est le nom d'une fève d'Afrique dont on se servait autrefois pour peser cette pierre précieuse. Les diamants dont les vitriers se servent pour couper le verre, valent environ 70 francs le karat; ils sont bruts. Quant aux diamants taillés et d'une belle eau, ils valent environ 275 fr. le karat. Les prix de deux diamants sont entre eux comme les carrés de leurs poids. Expliquons cette règle: si un diamant pèse 2 fois plus qu'un autre, il vaut 2 au carré ou 4 fois plus que cette autre; si un diamant pèse 3 fois plus qu'un autre, il vaut 3 au carré ou 9 fois plus que cet autre.

Il y a deux manières de tailler le diamant: en rose, il a alors la forme d'un dôme à facettes; en brillant, il offre alors d'un côté une partie plate et de l'autre une pyramide ornée de facettes.

Les premiers diamants connus venaient des royaumes de Visapour et de Golconde, dans l'Inde, et de l'île de Bornéo; on en a trouvé récemment dans les monts Ourals. C'est le

Brésil qui en fournit le plus; l'endroit où on les trouve est un district qui a environ 15 lieues de long sur 8 de large: on l'appelle Cerro-do-Frio; ce sont les nègres qui sont employés à la recherche de cette précieuse substance.

Quand un nègre découvre un diamant dont le poids atteint 17 karats, on le conduit en grande pompe dans le palais du gouverneur, qui lui donne la liberté. D'après M. Marguam, pour trouver les diamants, on recueille le sable du Cerro-do-Frio et on le place dans des espèces d'auges disposées sur une longue ligne; le pavé est incliné; un filet d'eau entre dans les auges et délaie le sable qu'il entraîne. Des claires retiennent les diamants, s'il s'en trouve. Le sable est appelé *cascalho*. Dans chaque auge est un nègre chargé de recueillir les pierres précieuses. Dès qu'il trouve un diamant, il lève la main et avertit un des contre-maîtres chargé du lavage. Ceux-ci sont assis de distance en distance sur des sièges élevés, d'où ils voient tout ce qui se fait.

Le célèbre voyageur Tavernier (17^e siècle) raconte que l'Empereur du Mogol possédait un diamant pesant 280 karats et dont la valeur dépassait dix millions.

L'empereur de Russie possède un diamant de 195 karats. La fameuse Catherine II l'avait acheté, l'année même du démembrement de la Pologne, deux millions et demi, et faisait en outre au vendeur une rente viagère de cent mille francs.

Le plus gros de tous les diamants connus est celui qui appartient au rajah de Matan, à Bornéo; il pèse plus de 61 grammes.

Le diamant le plus beau qu'on connaisse aujourd'hui appartient à la couronne de France; il fut acheté à un Anglais 2,500,000 francs, par le duc d'Orléans, pendant sa régence (1715-1723); l'inventaire des bijoux de la Couronne, fait sous la République, porte sa valeur à 6 millions.

On a cherché dans ces derniers temps à faire du diamant. Desprez a placé dans l'œuf électrique du charbon et des fils de platine; au bout de quelques mois, ces fils se sont retrouvés de cristaux excessivement petits qui, mêlés à l'huile, polissaient le rubis comme la poudre de diamant.

Du chlorure carbone liquide étendu d'alcool fut soumis pendant six mois à l'action d'une pile; le fil qui était au pôle négatif se retrouva de petits cristaux qui polissaient le rubis.

M. Deville est parvenu à faire du diamant de bore en faisant fondre du bore dans de l'aluminium.

Si l'on arrive à faire du diamant par un procédé peu coûteux, cette découverte pourra enrichir son auteur, mais, à partir de ce moment, cette pierre admirable, cessant d'être rare, perdra par la même une grande partie de sa valeur.

I. DEBLON.
(*Industriel Savoisien*).

On s'est beaucoup occupé, ces temps-ci, de la police de sûreté. Le *Petit Moniteur* met en scène, d'une façon piquante, un des membres de cette institution dans le récit suivant:

« On recherchait une mère et sa fille, on ne pouvait les retrouver. C'était deux malheureuses femmes, demeurées longtemps à Paris dans la misère, et qu'attendait un héritage de 500.000 fr. venu des Indes.

Les recherches étaient faites à la sollicitation d'un très-honorables ami des pauvres femmes.

On appelle un employé de la police de sûreté, jeune, actif, ardent.

— Retrouverez-vous ces dames? lui demanda-t-on.

— Je le promets.

— Quand?

— Dans quinze jours.

— Allez; bonne récompense vous sera accordée.

A quinzaine, le jeune agent vint et annonça qu'il n'avait rien découvert.

Il prit quinze jours et puis un mois de plus.

Même résultat.

A la fin le chef de sûreté lui dit:

— Vous n'êtes pas à la hauteur de vos fonctions, vous ne valez pas ce que je croyais.

— Aussi je me retire, répondit froidement le jeune homme; mais je n'ai pas perdu mon temps: j'ai découvert les dames, j'ai épousé la fille, et vous pouvez leur faire délivrer leur fortune... et recevoir en même temps ma démission... »

Une historiette que Sainte-Beuve racontait volontiers dit Paris.

Une femme de ses amies désirait beaucoup se séparer de son mari. Sainte-Beuve lui conseille d'obtenir des coups, sévices ou injures graves.

Un beau matin, la dame débarque chez lui rayonnante de bonheur, et lui annonce qu'elle a enfin obtenu les coups nécessaires.

— Mon mari m'a soufflée, dit-elle; que je suis heureuse!

— La chose s'est-elle au moins passée devant témoins? demande Sainte-Beuve.

— Mais non.

— Alors tout est à refaire

Grand chagrin de la dame, qui rentre comme une furie au domicile conjugal et applique au mari le plus joli soufflet qu'il soit donné à un homme de recevoir, en lui disant:

Tenez voilà votre soufflet; je n'ai pu rien en faire, je vous le rends.

Un riche écossais est sur son lit de mort, il se tourne vers le pasteur et lui dit d'une voix éteinte:

— Ministre, croyez-vous que, si je laisse 10,000 livres sterlings à l'Eglise presbytérienne, mon âme serait sauvée?

Le ministre protestant se gratta la tête d'un air embarrassé, puis il répondit spirituellement:

— Je ne pourrais pas vous assurer la chose, mais ça vaut réellement bien la peine d'essayer!

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCE.

25 décembre. — Le Granvillais Marie-Emilie,
27 id. — Norgeot Michel-Marie.

31 id. — Ody Aimé-Emilie-Marie.

DÉCÈS.

29 décembre. — Pilet Frédéric, marin, âgé de 50 ans, né à Granville.

30 décembre. — Leguicher Marie-Pauline, âgée de 23 mois, née à Saint-Pierre.

31 décembre. — Transcription d'un jugement du tribunal de première instance de cette colonie, déclarant constant le décès de Louis Basset, pilote, âgé de 31 ans, né à Genest (Manche).

ANNONCES & AVIS

VENTE PUBLIQUE

AUX ENCHÈRES

DE DEUX TERRAINS

Sis à Saint-Pierre, rue Joinville

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra, qu'en vertu d'une délibération du conseil de famille des mineurs Gilbert, homologuée par arrêt du Conseil d'appel des îles



Saint-Pierre et Miquelon, en date du 29 décembre 1869, à la requête du sieur Paul Gilbert, tuteur desdits mineurs, en présence du sieur Pierre Hubert, armateur, leur subrogé-tuteur, ou lui dûment appelé, il sera, le samedi 29 janvier courant, à une heure après midi, en la salle d'audience du Tribunal de la colonie, procédé par le ministère du Notaire soussigné commis à cet effet par l'arrêt sus-visé, à la vente en deux lots au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble ci-après désigné :

Un terrain propre à bâtir sis à Saint-Pierre rue Joinville, borné au nord par Destouet et héritiers Boratra, sur une longueur de 17 mètres; au sud par la rue Joinville, sur une longueur de 15 mètres 80 centimètres; à l'est par Elphège et Destouet, sur une longueur de 33 mètres 70 centimètres, et à l'ouest par héritiers Heudes, sur une longueur de 33 mètres.

Le premier lot se composera de la partie est du terrain, il mesurera 7 mètres 90 centimètres sur la rue Joinville, 8 mètres 50 centimètres au nord, 33 mètres 70 centimètres à l'est, touchant à Elphège et Destouet, et 33 mètres 35 centimètres à l'est, touchant au deuxième lot; le deuxième lot se composera de la partie ouest du terrain, il mesurera 7 mètres 90 centimètres sur la rue Joinville, 8 mètres 50 centimètres au nord, 33 mètres 35 centimètres à l'est, touchant au premier lot, et 33 mètres à l'ouest, touchant aux héritiers Heudes.

Mise à prix fixée par l'arrêt sus-visé :

Pour le 1^{er} lot, deux mille francs, ci. 2,000 fr.
Pour le 2^e lot, deux mille francs, ci. 2,000 fr.

Pour tous renseignements s'adresser à M^e Salomon, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Saint-Pierre, le 4 janvier 1870.

Le Notaire,

2—1 C. SALOMON.

VENTE SUR SURENCHÈRE D'un terrain

Sis à Saint-Pierre, rue Lamentin.

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra qu'en vertu d'un jugement du Tribunal de première instance de la colonie, en date du 3 janvier 1870, lequel a validé la surenchère formée par le sieur Roblot Gilles, sur le prix d'adjudication de l'immeuble dont il sera parlé ci-après, précédemment adjugé à MM. Lainé et Lebreton, négociants à Saint-

Pierre, il sera, par le Notaire soussigné commis à cet effet par le jugement précité, procédé, le samedi 29 janvier courant, à 1 heure après midi, dans la salle du Tribunal de première instance de la colonie, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur d'un terrain propre à bâtir sis à Saint-Pierre, rue Lamentin, tenant du nord à Dibarboure, du sud à un passage, de l'est à la rue et de l'ouest à Dibarboure, ledit terrain appartenant aux communautés et successions Lafourcade et au sieur Diraçabal.

Mise à prix fixée par le jugement
précité 1,700 fr.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M^e Salomon, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Saint-Pierre, le 4 janvier 1870.

Le Notaire,

2—1 C. SALOMON.

VENTE PUBLIQUE

AUX ENCHÈRES

D'UN TERRAIN ET D'UNE MAISON

Sis à Saint-Pierre, rue Carpillat.

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra qu'en vertu d'une délibération du conseil de famille du mineur Martin Boratra, homologuée par arrêt du Conseil d'appel des îles Saint-Pierre et Miquelon en date du 29 décembre 1869, à la requête de dame Francisco Lorenzena veuve Martin Galland Boratra, tutrice dudit mineur, en présence de M. Onésime Cormier, subrogé-tuteur, il sera, le samedi 29 janvier courant, à une heure après midi, en la salle d'audience du tribunal de la colonie, procédé par le ministère du Notaire soussigné commis à cet effet par l'arrêt sus-visé, à la vente en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble ci-après désigné :

Une maison et le terrain en dépendant sis à Saint-Pierre, rue Carpillat, le terrain mesurant de l'est à l'ouest 8 mètres 70 centimètres et du nord au sud 23 mètres 70 centimètres tenant du nord à Jean Girardin, du sud à la rue Carpillat, de l'est aux époux Laborde Jean et à la veuve Lemoal, de l'ouest à un jardin appartenant l'état.

Mise à prix fixée par l'arrêt. 4,800 fr.

Pour tous renseignements s'adresser à M^e Salomon, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Saint-Pierre, le 4 janvier 1870.

Le Notaire,

2—1 C. SALOMON.

AVIS AU PUBLIC.

M. ROUSSEL Eugène, domicilié à Saint-Pierre, rue Colbert, n° 3, se charge d'écrire lettres, demandes, commandes, factures, etc. Il se tiendra également à la disposition de MM. les négociants pour la tenue de leurs livres.

10—8

AVIS.

MAISON DE PARFUMERIE

LELANDAIS, Coiffeur

RUE BISSON, A SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Tient tous les objets de toilette de la plus grande fraîcheur et de première qualité.

Pommade aux violettes de Parme, à la moelle de bœuf pure au quinine, pour faire croître les cheveux; un grand choix de pomades superfines; crème d'amande amère; pâte d'amande; poudre de fleurs de riz, eaux de violettes et assorties; boîtes à poudre de riz, en cristal, métal et carton; cold-cream; savon, huile, vinaigre de toilette, eau-de-vie de lavande, extrait d'odeurs et essence pour le mouchoir, eau de Cologne supérieure, eau de quinine, eau athénienne au rhum de la Jamaïque, eau de fleurs d'oranger triple supérieure, de Grasse, eau de Botot et beaucoup d'autres articles.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

Calendrier et Tableau postal pour 1870 : 75 centimes.

Tableau postal seul : 50 centimes.

HEURES DES PLEINES ET BASSES MERS
à Saint-Pierre

Du 6 janvier au 12 janvier 1870.

DATES	PLEINES MERS		BASSES MERS	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
JANVIER.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
Jeudi 6	11 01	11 20	4 39	5 19
Vend. 7	11 41	00 01	5 39	5 59
Sam. 8	00 23	00 46	6 20	6 33
Dim. 9	1 11	1 37	7 06	7 32
Lundi 10	2 05	2 36	7 59	8 33
Mardi 11	3 08	3 42	9 00	9 33
Mere. 12	4 16	4 35	10 07	10 39

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 29 décembre 1869 au 4 janvier 1870.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
29	752	751	4 5	6 5	—	1 5	S.	3	Ni.
30	750	750	4 5	4 0	—	2 0	S.O.	2	Ni.
31	755	754	5 6	5 0	—	2 0	0.	2	Ci.-Cu.
1	755	759	0 5	—1 5	—3 0	N.O.	3	Ni.	Neige.
2	770	770	—4 5	—2 5	—7 0	N.O.	2	Ci.-Cu.-Str.	Neige.
3	758	755	4 0	4 5	3 0	S.O.	4	Ni.	Pluie.
4	752	750	6 5	4 6	4 0	S.O.	2	Ni.	Brume et Pluie.